



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/52/10(Vol.I)/Add.1  
9 novembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Reprise de la cinquante-deuxième session  
7 novembre 2005

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR LA REPRISE DE SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 7 novembre 2005

Volume I

**Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies**

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION.....	3
DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR .....	4
A. Le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement .....	4
Conclusions concertées 484 (LII) .....	4
B. Questions diverses: lieu de la douzième session de la Conférence .....	6
Décision 485 (LII) .....	6

## INTRODUCTION

i) Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa cinquante-deuxième session au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 14 octobre 2005. À cette session, dont le rapport porte la cote TD/B/52/10(Vol. I), il a décidé de tenir une reprise de sa session pour parachever ses travaux.

ii) La reprise de la cinquante-deuxième session du Conseil a lieu au Palais des Nations, à Genève, le 7 novembre 2005. À cette occasion, le Conseil a tenu une séance plénière – 978<sup>e</sup> séance.

iii) Le rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la reprise de la session a été établi conformément aux directives adoptées par le Conseil dans l'annexe à sa décision 302 (XXIX) du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour.

iv) Le volume II du rapport du Conseil sur sa cinquante-deuxième session – à paraître sous la cote TD/B/52/10(Vol. II) – rendra compte de toutes les déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

## DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR

### A. Le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement

#### Conclusions concertées 484 (LII)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *A rappelé* l'engagement pris par les dirigeants mondiaux dans le Document final du Sommet mondial de 2005 d'éliminer la pauvreté et d'instaurer la prospérité mondiale pour tous et *a affirmé* que le développement était un objectif fondamental; *s'est en particulier félicité* de l'attention accordée aux besoins spéciaux de l'Afrique et de l'approbation des réformes d'orientation en cours dans la région, notamment dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que des progrès substantiels accomplis par les pays africains dans la réalisation de leurs engagements au titre du Nouveau partenariat, et *a souligné* la nécessité d'en poursuivre la mise en œuvre;

2. *A pris note* du Document final du Sommet mondial de 2005, où les dirigeants mondiaux: se sont déclarés encouragés par les engagements pris récemment d'accroître considérablement l'aide publique au développement, et se sont félicités de l'accroissement des ressources qui résultera du respect du calendrier que nombre de pays développés se sont fixé; se sont en outre félicités des efforts déployés et des initiatives prises récemment pour améliorer la qualité de l'aide et en accroître l'impact; ont réaffirmé que chaque pays était responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait exagérer le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable; et ont réaffirmé leur attachement à une politique rationnelle, à la bonne gouvernance à tous les niveaux et à l'état de droit, et leur volonté de mobiliser les ressources nationales, d'attirer les flux internationaux de capitaux, de promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, de favoriser un financement viable de la dette et un allègement de la dette extérieure et de renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux;

3. *A reconnu* que les pays africains s'étaient efforcés d'attirer des investissements étrangers directs (IED) productifs, qui devraient contribuer au renforcement de l'économie et au développement à long terme en allégeant les difficultés en matière de ressources et en évitant d'accroître l'endettement, en créant des emplois, en aidant à l'acquisition de nouvelles technologies et à l'établissement de liens avec le reste de l'économie, en stimulant l'investissement intérieur ainsi que de nouveaux débouchés à l'exportation et en aidant à réduire la pauvreté;

4. Dans ce contexte *s'est félicité* du débat animé suscité par le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Le développement économique en Afrique: Repenser le rôle de l'investissement étranger direct*, qui avait aidé à réfléchir à ce qui pourrait être nécessaire pour rendre l'IED en Afrique plus efficace, plus productif et plus bénéfique;

5. *A noté* que même si les flux annuels moyens d'IED étaient passés d'environ 2 milliards de dollars dans les années 80 à quelque 18 milliards de dollars en 2003 et 2004, la part de l'Afrique dans les flux mondiaux d'IED avait en fait diminué au cours des trois dernières décennies; *a également noté* que jusqu'à 80 % du total de l'IED en Afrique étaient investis dans le secteur des industries extractives et, en raison de la forte intensité de capital de ces industries, n'avaient pas produit tous les effets positifs escomptés; et, à cet égard, *a souligné* la nécessité d'encourager davantage d'investissements directs productifs, y compris des investissements étrangers, dans les pays africains à l'appui des activités en faveur du développement et pour accroître les avantages que ces pays peuvent retirer de tels investissements;

6. Rappelant le paragraphe 26 du Document final du Sommet mondial de 2005, *a souligné* toute l'importance d'apporter rapidement une solution efficace, globale et durable aux problèmes de la dette des pays africains, car les mesures de financement et d'allègement de la dette peuvent dégager des capitaux considérables pour le développement;

7. *A reconnu* que les efforts déployés par les pays en développement pour parvenir à un endettement viable devaient être soutenus par une assistance internationale en matière de gestion de la dette et, le cas échéant, par un financement à des conditions de faveur et une modification, notamment une réduction, des conditions de l'aide;

8. *A noté en outre* que l'IED pouvait soutenir l'investissement intérieur en renforçant les infrastructures humaines et physiques, donnant ainsi l'élan requis pour atteindre les niveaux plus élevés de croissance nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), y compris la réduction de la pauvreté; et *a encouragé* la mise en place d'un environnement favorable aux investissements, aussi bien intérieurs qu'étrangers directs;

9. *A instamment demandé* aux décideurs, dans leurs efforts pour attirer les IED, d'adopter une approche stratégique et ciblée permettant de tenir compte des conditions économiques et des difficultés de développement des pays africains, afin d'obtenir des contributions positives des entreprises au développement; et *a rappelé* le Consensus de São Paulo, qui énonçait que «les entreprises privées sont des agents importants du développement dans le monde entier. Dans leurs sphères d'action respectives, les entreprises, notamment les sociétés transnationales, jouent un rôle important en favorisant le transfert de technologie, l'établissement de liens de fournisseur à client et l'accès à des marchés d'exportation pour les pays en développement. La responsabilité des entreprises a été reconnue au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable. À cet égard, les entreprises peuvent contribuer à stimuler le développement économique des pays d'accueil, leur développement social et environnemental et la compétitivité des entreprises locales. Il existe différents instruments internationaux volontaires qui pourraient être améliorés et rendus plus cohérents, dans les secteurs économique, social et environnemental, afin d'accroître la contribution des entreprises, particulièrement des sociétés transnationales, à la réalisation des objectifs de développement.»;

10. *A rappelé* les paragraphes pertinents du Consensus de São Paulo, et *a reconnu* la nécessité pour les pays africains de disposer d'une marge de manœuvre appropriée pour mener des politiques stratégiques conçues et maîtrisées par eux en vue d'assurer leur intégration profitable dans l'économie mondiale, permise et soutenue par un environnement international favorable;

11. *A invité* les gouvernements africains à mettre en œuvre des politiques visant à attirer les IED et à en accroître les effets positifs pour l'Afrique tout en se plaçant dans l'optique d'un développement durable; à cet égard, une approche régionale coordonnée pourrait être utile;

12. *A souligné* qu'une croissance rapide des exportations était un élément essentiel de la conception des stratégies de commerce et de développement en Afrique, ce à quoi devraient contribuer les accords commerciaux régionaux dans le cadre du système commercial multilatéral; il est reconnu que les accords commerciaux régionaux présentent de nombreux avantages, dont de meilleures relations de commerce et d'investissement, la constitution de plus vastes marchés pour attirer les IED, y compris ceux d'autres pays en développement, et une relation renforcée avec les sociétés transnationales grâce à des politiques harmonisées, à des incitations fiscales et autres coordonnées et à une meilleure réglementation des entreprises;

13. *S'est félicité* de la tenue du deuxième Sommet du Sud au Qatar en juin 2005 et *a noté* les paragraphes 88 et 89 du Plan d'action de Doha adopté à cette occasion, où il est demandé à la CNUCED, au Président du Groupe des 77 et au Groupe spécial de la coopération Sud-Sud d'organiser périodiquement un forum sur les investissements entre les pays du Sud; et *a estimé* que ce serait là une question pouvant faire l'objet de débats à la prochaine session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes;

14. *A noté en outre* le potentiel d'expansion de la coopération Sud-Sud, y compris par la mise en œuvre effective du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique;

15. *A pris note* du rapport de la Commission pour l'Afrique, où il est notamment reconnu que la qualité des politiques gouvernementales dépend de la vigueur des capacités étatiques locales et de la nécessité d'une approche plus créative et plus flexible de la promotion de la croissance et des activités de prêt à long terme;

16. *A décidé* que la CNUCED devait, dans les limites de son mandat, continuer de réaliser une analyse approfondie du développement de l'Afrique et de fournir des conseils stratégiques en la matière, s'agissant notamment de la réalisation d'une croissance et d'un développement durables dans la perspective des OMD; ce travail devrait être étayé par la formation de consensus et des activités d'assistance technique.

978<sup>e</sup> séance plénière  
7 novembre 2005

## **B. Questions diverses: lieu de la douzième session de la Conférence**

### **Décision 485 (LII)**

*Le Conseil du commerce et du développement* accepte chaleureusement l'offre généreuse du Ghana d'accueillir la douzième session de la Conférence en 2008.

978<sup>e</sup> séance plénière  
7 novembre 2005

-----